

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 15

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Steve GABET, Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Géraldine CHARRON, Didier CLERC, Daisy HERBRETEAU, Jean Frédéric MARLIERE, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance et président de séance

Géraldine CHARRON Steve GABET

Séance du 24 avril 2026

Convocation du 17 avril 2026

Délibération réf : DCM 2026-21

Objet : Attribution de subvention ADMR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-23 et L2311-7 ;

Vu la demande en date du 26 février 2026 du Président MOUËX Serge domicilié Le Coudret à Saint Saturnin du Bois sollicitant une aide afin de développer de nouveaux projets et de poursuivre la fidélisation à nos aides à domicile, tout en restant proche des clients ;

Monsieur Le Maire explique qu'il a en effet rencontré Monsieur MOUËX Serge, président de l'association ADMR sur Surgères, constituant une demande de subvention afin de participer aux futurs projets prévus par l'association. Fête du Printemps, œufs de Pâques, fête de l'été, pique-nique, activités diverses pour la convivialité, fête de fin d'année avec les cadeaux pour les salariés et les aînés.

À ce titre, Monsieur Le Maire propose de leur accorder la somme de 500 €, pour les aider à financer leurs projets.

Après en avoir délibéré et L'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- **D'accorder** la subvention d'un montant de 500 € à l'association ADMR, afin de les aider à financer la poursuite et le développement de nouveaux projets
- **Prévoit** d'imputer la somme à l'article 65748
- **Donne** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier



AR Prefecture

017-211702212-20260424-DCM2026_21-DE
Reçu le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance,
CHARRON Géraldine



Le Maire,
GABET Steve

